



COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Paris, le 19 décembre 2019

ASSOCIATION NATIONALE
POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA MOBILITÉ ÉLECTRIQUE

Baromètre Avere-France / GIREVE
Points de recharge mobilité électrique

Plus de 28 600 points de recharge ouverts au public à travers la France : + 15 % en un an.

Aujourd'hui, 28 666 points de recharge pour véhicules électriques répartis sur toute la France (soit + 15 % en 1 an ; + 1 000 depuis septembre 2019).

Il existe 1 point de recharge pour 7,4 véhicules légers électriques en circulation.

L'Ile de France et l'Occitanie sont les plus équipées en infrastructures de recharge.

En France, 28 666 points de recharge sont aujourd'hui accessibles et ouverts au public, soit une hausse de + 15 % par rapport à décembre 2018. Sur le dernier trimestre 2019, la progression enregistrée est de + 3 % avec 1 000 nouveaux points de recharge depuis septembre.

Avec près de 213 000 véhicules légers électriques en circulation, la France compte désormais 1 point de recharge pour 7,4 automobiles. En incluant les 55 000 hybrides rechargeables, la France offre alors 1 point de recharge pour 9,3 véhicules électrifiés, ratio qui reste inférieur à celui préconisé par l'Union européenne de 1 point de recharge pour 10 véhicules.

Le déploiement sur le territoire national devrait connaître un nouvel élan avec les annonces du gouvernement début juillet et celles des régions : multiplication par 3 du nombre de points de recharge en Ile-de-France d'ici à 2023 et installation en cours de plus de 600 points de recharge sur le territoire du Grand Lyon.

"En 2019, suite à la réalisation de projets d'installation sur tout le territoire, nous bénéficions d'un réseau de recharge connecté, ouvert et accessible à tous avec une même solution de recharge. Il s'agit maintenant d'améliorer les services accompagnant l'expérience de la recharge, au bénéfice du conducteur final" commente Bruno Lebrun, Président de GIREVE.

"Le réseau s'est étoffé cette année et permet de garder un rapport entre le nombre de points de recharge et le parc roulant électrifié conforme aux recommandations européennes. Une partie de l'amélioration de la qualité de services repose également sur la communication des repères fiables sur la recharge en fonction des usages et de l'emplacement des stations. 2020 va nous permettre d'avancer sur ce sujet" indique Cécile Goubet, Déléguée Générale de l'Avere-France.

90 % des points de recharge délivrent jusqu'à 22 kW

7 568 points de recharge ouverts et accessibles au public délivrent une puissance inférieure à 11 kW (+ 12 % en un an), soit 26 % de l'ensemble du parc.

Avec 18 546 points de recharge ouverts au public, la recharge accélérée, délivrant une puissance comprise entre 14 et 22 kW, représente près de 65 % du réseau français, un chiffre en progression de + 16 % par rapport à 2018.

Enfin, 2 551 points de recharge rapide (plus de 24 kW), soit 9 % du total, sont aujourd'hui disponibles, contre 2 020 à la même période en 2018 (+ 26 %). Parmi ces points de recharge rapide, 27 % (soit 2 % du total) délivrent une haute puissance, c'est-à-dire plus de 120 kW.

Près de 50 % des points de recharge (14 046 unités) sont installés en voirie ou sur des sites publics, soit une baisse de 5 points en 1 an. Cela s'explique par un déploiement plus important de bornes accessibles au public en parking (30 % des points de recharge contre 24 % en décembre 2018).

L'Ile-de-France et l'Occitanie sont les régions les plus équipées

Au niveau de la répartition géographique des infrastructures de recharge, deux régions continuent de se distinguer. L'Ile-de-France est ainsi la plus équipée avec 4 051 points de recharge (+ 9 % en un an) suivie par l'Occitanie (3 439 ; + 10 %). Cumulées, ces deux régions représentent près de 24 % des points de recharge publics. Arrivent ensuite la région Auvergne-Rhône-Alpes (3 152 ; + 20 %) et la Nouvelle-Aquitaine 3 143 ; + 7 %).

Au regard du nombre d'habitants, le Lot est le département le mieux couvert puisqu'il offre 155 points de recharge pour 100 000 habitants, suivi des Hautes-Alpes (143 points de recharge pour 100 000 habitants) et la Lozère (123 points de recharge pour 100 000 habitants).

La Haute-Loire, la Seine-Saint-Denis et le Puy-de-Dôme sont les départements les moins bien équipés puisqu'ils offrent chacun moins de 10 points de recharge pour 100 000 habitants.

A propos de l'Avere-France – Association nationale pour le développement de la mobilité électrique



Pôle d'information, d'échanges et d'expertise, l'Avere-France est une association nationale créée en 1978 sous l'impulsion de la Commission Européenne. Sa vocation est de favoriser et promouvoir l'acquisition et l'utilisation des véhicules électriques et hybrides rechargeables, notamment en stimulant et accompagnant le déploiement de la mobilité électrique auprès des collectivités locales et des entreprises. Elle rassemble les acteurs de l'écosystème de la mobilité électrique, dans les domaines industriel, commercial, institutionnel ou associatif.

A propos de GIREVE



Pour accompagner l'essor de la mobilité électrique, GIREVE organise la rencontre entre de nombreux acteurs du secteur.

GIREVE est une plateforme d'interopérabilité qui permet une véritable itinérance électrique et assure un rôle d'interface contractuelle, technique et opérationnelle entre des systèmes hétérogènes.

En se connectant à la plateforme GIREVE, les opérateurs de bornes de recharge gagnent en visibilité et assurent la rentabilité de leurs installations, et les opérateurs de mobilité enrichissent leurs offres de services aux conducteurs de véhicules électriques.
